

<b>Zeitschrift:</b>	Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française
<b>Herausgeber:</b>	Le messager suisse
<b>Band:</b>	34 (1988)
<b>Heft:</b>	9
<b>Artikel:</b>	La Suisse et la Communauté européenne : compte rendu du Congrès de Nafels, par André Geiser, membre de la Commission des Suisses de l'étranger
<b>Autor:</b>	Geiser, André
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-848282">https://doi.org/10.5169/seals-848282</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 12.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Suisse et la Communauté Européenne

Compte rendu du Congrès de Nafels,  
par André Geiser, membre de la Commission des Suisses de l'étranger

Le thème du 66<sup>e</sup> Congrès des Suisses de l'étranger qui s'est tenu le 3/09/1988 à Nafels, était le suivant :

« La Suisse dans l'Europe de demain - Les Suisses de l'étranger à l'écart ? »

Commencée lors d'une réunion des chefs d'états des pays membres de la Communauté Européenne (C.E.E.), en 1985, la relance de l'intégration européenne a été décidée. Elle prévoit que les frontières physiques, techniques et fiscales qui entravent encore la libre circulation des marchandises, des services, des personnes et des capitaux doivent être éliminées avant la fin de l'année 1992, date qui, remarquons-le, n'a pas, de l'aveu même des états intéressés, un caractère absolument impératif.

La finalité ambitieuse de ce projet qui suppose la mise au point de 286 « Directives » dont un peu moins de cent ont été adoptées jusqu'à là, est de réaliser le plus grand marché du monde (320 millions de consommateurs) dont on attend que par sa dynamique propre il contribue à réduire les faiblesses de l'économie européenne (chômage, taux de croissance insuffisant, etc...).

Cette relance vigoureuse de la CEE, doublée d'une ouverture sur les notions d'Espace Economique Européen (E.E.E.) n'a pas manqué, dans un premier temps, de susciter craintes et appréhensions des membres de l'Association Européenne de Libre Echange (A.E.L.E.) en général et de la Suisse en particulier. Les premières réactions à chaud, souvent

excessives, sur les conséquences pour la Suisse - située au centre géographique de l'Europe - d'un grand marché unique, et principalement sur la question fondamentale de l'adhésion ou de la non-adhésion de la Suisse à cet ensemble a alimenté une discussion souvent passionnelle.

Ce problème important méritait donc de figurer au Congrès des Suisses de l'Etranger où il a fait l'objet de six exposés de très haut niveau qui ont été suivis avec la plus grande attention de tous les participants. Une première constatation s'impose : les orateurs ont « calmé le jeu ». Après les premières réactions à chaud constatées il y a peu de temps encore, il était bon que les choses fussent remises à leur juste place grâce à une réflexion approfondie et pondérée.

Il n'en demeure pas moins que l'unification, à l'horizon 1992, d'un grand marché européen, place la Suisse comme ses partenaires de l'A.E.L.E. devant un problème vital auquel il faudra tenter d'apporter la solution la moins dommageable possible, que ce soit sur le plan économique ou sur le plan politique. Il est difficile, dans le cadre nécessairement limité de cet article, de résumer et de commenter chaque intervention.

Nous allons nous efforcer d'en faire une brève synthèse que nous espérons aussi fidèle que possible, les exposés étaient groupés par nature, sous trois chapitres, dont le premier s'intitulait : « Les futures relations de la Suisse avec la Communauté Européenne (CE).

Les thèmes abordés ont été les suivants :

1. Les perspectives d'intégration politique d'après les autorités fédérales. Exposé de M. l'Ambassadeur Jakob Kellenberger, chef de Bureau de l'intégration D.F.A.E./D.F.E.P.

2. La Suisse et l'Europe : un défi historique. Exposé de Jacques Pilet, rédacteur en chef de « L'Hebdo », Lausanne.

3. Les choix d'intégration politique d'après la C.E. Exposé de Dorian Prince, responsable du dossier « Suisse », Commission de la C.E., Bruxelles.

Les exposés de M. l'Ambassadeur Jakob Kellenberger et de M. Dorian Prince, tout en dédramatisant et en se complétant, avaient l'avantage d'aborder le problème par les deux bouts de la lorgnette. On retiendra que les autorités fédérales ne voient pas dans la dynamique nouvelle de la C.E.E. une menace mais un stimulant et une possibilité d'échanges pour la Suisse que ce soit par le biais de la négociation bilatérale entre la Suisse et la C.E.E. ou entre l'A.E.L.E. et la C.E.E. (rappelons la conférence ministérielle conjointe C.E.E./A.E.L.E. d'avril 1984, à Luxembourg, par exemple) des pactes nouveaux devraient être établis dans la plupart des domaines concernés pour associer la Suisse, sous une forme ou sous une autre, à la nouvelle libéralisation communautaire. Il n'est pas contesté que le marché unique sera un facteur de relance de l'économie européenne plutôt essoufflée actuellement, non sans perte partielle de souveraineté pour les états membres.

Les négociations à venir, qui seront extraordinairement complexes, longues et épuisantes, devront reposer, du point de vue de la C.E.E., sur le principe de la réciprocité, ce qui suppose des conceptions partagées (il n'est pas concevable, selon une expression souvent utilisée, que l'un des partenaires puisse avoir à la fois « le beurre et l'argent du beurre »). L'avenir immédiat repose donc sur la poursuite et l'engagement de négociations. La Suisse doit être consciente que le prix à payer, qu'il soit politique ou économique, pourra être élevé.

M. Jacques Pilet, pour sa part, usant d'un ton plus polémique, a émis des craintes sur les conséquences dommageables pour la Suisse de sa non-adhésion au marché unique (satellisation, restrictions accrues à la liberté de circulation et d'établissement des Suisses dans les territoires du marché unique, d'où assèchement des colonies suisses établies dans les états concernés, colonies constituant un trait d'union indispensable entre leur pays d'origine et celui de leur résidence au profit du premier. Nous en arrivons au deuxième chapitre intitulé :

- « 1992 : un défi pour l'économie suisse ».

Les thèmes traités ont été les suivants :

4. Les entreprises suisses et le marché intérieur. Exposé de M. Pierre-Yves Gentil, président de la Chambre suisse de commerce, Bruxelles.

5. Le marché intérieur et les exportations suisses. Exposé de M. Peter Coppetti, entrepreneur, Nafels.

Cette approche, par deux industriels, l'un de l'étranger, l'autre de l'intérieur, nous a conduit dans le domaine du concret du fonctionnement des accords actuels entre la Suisse et la C.E.E. et des évolutions prévisibles à l'horizon 1992. On a insisté sur le

fait que la Suisse est un partenaire privilégié de la C.E.E. En 1987, environ 73 % des importations de la Suisse provenaient de la Communauté, alors que 55 % des exportations étaient dirigées vers cette dernière. Un tel acquis ne saurait être remis en cause et tout doit être mis en œuvre pour le préserver.

Les entreprises quant à elles doivent revoir leur stratégie dans une optique d'intervention croissante. Il appartient aux autorités de poursuivre activement les négociations, en utilisant tous les atouts disponibles et d'intensifier l'information tant dans les milieux concernés que dans l'ensemble de la population.

Nous abordons enfin le troisième chapitre intitulé :

« Problèmes et requêtes des Suisses de l'étranger des pays de la C.E.E. ». L'unique intervenant en la matière fut le ministre Walter Fetscherin, qui procéda à une énumération des problèmes. Il aborda les problèmes qui quotidiennement se posent et se poseront davantage à l'avenir aux Suisses résidant déjà dans l'un des pays membres de la C.E.E. dans les domaines de l'établissement, des autorisations de travail, de la formation, de l'équivalence des diplômes, de la fiscalité et des avantages sociaux. La discrimination dont souffrent ces ressortissants, en comparaison de ceux des pays membres, qui bénéficieront d'une plus large liberté de mouvement et d'établissement, menace de s'intensifier sauf accord à intervenir. Le Secrétariat des Suisses de l'étranger suit ces problèmes de très près et recevra avec intérêt toutes les réclamations que les ressortissants suisses de l'étranger pourraient lui adresser.

En conclusion, on retiendra des avis exprimés et des échanges de vue qui ont suivi, que le problème, dans l'immédiat, ne se

pose pas à la Suisse en terme d'adhésion ou de non-adhésion à la C.E.E., cette dernière n'étant d'ailleurs pas en situation d'accueillir de nouveaux membres avant l'intégration complète du Portugal et de la Grèce.

Au reste, le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz (D.F.E.) et René Felber ont présenté à la presse, pas plus tard que le mardi 13 septembre 1988, le rapport intitulé « Comment être de l'Europe à part entière sans adhérer à la Communauté. », en précisant que la voie actuellement suivie par la Suisse est celle de la non-adhésion, sans toutefois que les portes soient fermées pour l'avenir.

Une constatation s'impose : l'unification européenne est désormais relancée, quelles que soient les difficultés que pourra rencontrer sa réalisation finale. Ce fait doit être considéré désormais comme une composante majeure et irréversible de l'Europe de demain.

Il appartient aux Suisses, de l'intérieur et de l'extérieur, d'en prendre conscience sans refuser de regarder la réalité, fût-elle décourageante, en face. Nul doute que l'on peut compter sur l'effort tenace et obstiné des autorités fédérales et des hauts fonctionnaires investis de la négociation du dossier, pour la poursuite de la tâche, écrasante entreprise. Cette tâche doit être corroborée par une information constante et claire sur les enjeux qui sont en cause et les concessions qu'il y aura lieu de faire, sur le plan économique comme sur le plan politique, pour que les intérêts vitaux soient préservés au mieux.

André Geiser, Membre de la Commission des Suisses de l'étranger.

*Il appartenait à M. Alfred Ogi, conseiller fédéral, de lire le message de notre Gouvernement et de clore la partie officielle du congrès par une manifestation inattendue : grâce à la Télévision suisse, il dialoga en direct avec le Cercle Suisse de Toronto. Une avant-première puisque bientôt notre TV suisse paraîtra Outre-Atlantique grâce à un nouveau satellite.*